

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 21 MARS 2026

* * *

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars à 09h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie des Bréviaires.

Présents : M Thierry ELBHAR, Mme Marion JUGUET, M Jérôme HAMON, Mme Isabelle BUSSET, M Jean-Pierre BELLENGIER, Mme Lénia PIRES, M Jean-François BAUDIN, Mme Aude MALFOY, M Aurélien CUVILLIER, M Jean-François PAOLI, Mme Géraldine ROTTNER, Mme Alexia BRAILLON, M Matthieu ROBILLARD, Mme Leslie JEUDY LE FRIEC

Absente excusée : Mme Célia SCHAFFNER a donné pouvoir à M Jérôme HAMON

Secrétaire de séance : Géraldine ROTTNER

1) Installation du conseil municipal

La séance a été ouverte sous la présidence de M Jean Pierre BELLENGIER en qualité de doyen d'âge, qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Mme Géraldine ROTTNER a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal étant la plus jeune des conseillers municipaux.

2) Election du Maire

Présidence de l'assemblée

M Jean Pierre BELLENGIER a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme Aude MALFOY et Mme Alexia BRAILLON.

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour du scrutin

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Nombre de suffrages blancs : 3

Majorité absolue : 12

Nom prénom du candidat : Thierry ELBHAR

Nombre de suffrages obtenus : 12

M Thierry ELBHAR a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

M Le Maire a remercié les membres du conseil pour leur confiance. Il s'engage à prendre pleinement la responsabilité confiée avec sérieux, engagement et dans l'intérêt des habitants de la commune.

3) Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints

Détermination du nombre d'adjoint

Le Maire a indiqué que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit quatre adjoints au maire au maximum. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a fixé à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

Le conseil a voté à l'unanimité à main levée la proposition du nombre d'adjoints au nombre de trois.

Election des adjoints

Listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire. Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire a été déposée.

Résultats du scrutin du premier tour :

Nombre de votants :15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue :15

Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M Aurélien CUVILLIER. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

M Aurélien CUVILLIER

Mme Marion JUGUET

M Jean-François BAUDIN

M le Maire a précisé qu'il aurait souhaité avoir Marion JUGUET comme première adjointe mais qu'en raison de l'alternance homme/femme obligatoire avec un trio comportant 2 hommes ça n'était pas permis par la loi. Il en est désolé.

4) Lecture de la charte de l'élu local

M le Maire donne lecture de la charte de l'élu local.

Il a donné en main propre une charte à chaque élu.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 09h22.